



PROCESSUS D'ACCUEIL :

NOUVEAU JEUNE

Date de création : 31/12/2024

Phase 1/3 : Procédure d'admission

Étape N°	Type	Déroulement
1.1	Demande d'admission	Réception des demandes d'admission (Tél., courrier, mail, Annuaire des LVA ...)
1.2	Étude et choix des dossiers admissibles	Selon le projet et le groupe déjà en place, les professionnels restent vigilants quant à l'étude des demandes d'admission afin d'assurer qu'il n'y aura aucune incompatibilité entre les problématiques des jeunes accueillis et ce dans l'intérêt de chacun. (non admissible : auteur d'abus sexuel, auteur de violences physiques)
1.3	Visite d'admission	<u>RDV d'admission avec l'Éducateur référent :</u> Visite des lieux, prise de connaissance, déjeuner ; Prise de connaissance du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement.
1.4	Décision d'admission	L'Accueilli donne son accord par téléphone pour être admis et pour respecter les règles en vigueur au sein du Lieu de Vie.
1.5	Processus administratif	1) OSCAR : Envoi par mail d'une note explicative des documents à fournir et à remplir ainsi qu'un formulaire de renseignements contractuels pour la rédaction du contrat d'accueil.
		2) Service de Protection de l'Enfance : réception de la fiche de renseignements à fournir au LVA, la remplir et la retourner
		3) OSCAR : rédaction du contrat et envoi des divers documents

Phase 2/3 : Journée d'accueil et période d'observation

Étape N°	Type	Déroulement
2.1	Jour d'arrivée sur le lieu	Le jeune est accompagné de son éducateur référent : <ul style="list-style-type: none"> • Accueil par l'un de permanent présent • Installation dans la chambre de l'accueilli
		Finalisation du processus administratif : <ul style="list-style-type: none"> • Signature du contrat d'accueil • Remise des formulaires OSCARE remplis • Réception des documents listés dans le contrat d'accueil
2.2	Période d'observation	Cette période est d'une durée de deux mois. Elle peut être arrêtée à tout moment selon la volonté de l'une ou l'autre des parties.
2.3	Fin de la période d'observation	Au terme des deux mois, un entretien est organisé entre l'accueilli et la directrice afin de valider ou non l'accueil sur du long terme et en accord avec le référent éducatif.

Phase 3/3 : Admission à long terme

Étape N°	Type	Déroulement
3	Validation de l'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration en commun selon les informations et préconisations de la PARTIE 1 du Projet Individualisé • Admission à long terme (1 an minimum renouvelable tacitement selon le projet individualisé et son évolution).